

## CAS ANJAR – DOCUMENT 1

### Chronologie du projet pour la société

Le 10 février N, réception de la notification de l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 264 000 € destinée à financer partiellement l'acquisition d'un terrain, d'une construction et de matériel industriel.

L'avis d'octroi de la subvention fait état d'une clause d'inaliénabilité de 6 ans.

Le 15 mars, un avis de crédit reçu de la banque indique le virement de la subvention.

Le 1<sup>er</sup> juin, jour de signature de l'acte, acquisition d'un ensemble immobilier composé :

- d'un terrain d'une valeur de 80 000 €. Pas de TVA,
- d'un bâtiment d'une valeur de 240 000 € HT. TVA aux taux normal.

Les droits de mutations s'élèvent à 44 000 € et les honoraires du notaire à 2 000 € HT.

L'ensemble est réglé le jour même par chèque bancaire à l'ordre du notaire.

Le 1<sup>er</sup> septembre N, acquisition d'un matériel industriel d'une valeur de 120 000 € HT.

Il est mis en service le jour même. Règlement par lettre de change magnétique au 15 octobre N.